

Rapport de développement durable conforme aux normes GRI.

123

Rapport de gestion 2022

Le développement durable aux CFF	124	Nous sommes les pionniers du développement durable des transports	140
Contribution des CFF à la réalisation des ODD	128	Nous sommes un employeur responsable	148
Nous sommes respectueux du climat et de l'environnement	130	Index du contenu GRI	156

Le développement durable aux CFF.

124

En tant que pilier des transports publics, les CFF constituent un moteur essentiel de la transformation de la Suisse en un modèle de développement durable. Nous créons des liens entre les personnes, les régions, les acteurs de l'économie et les espaces naturels, et contribuons ainsi à la qualité de vie et à la compétitivité de la Suisse.

Nous sommes respectueux du climat et de l'environnement.

Nous améliorons notre performance environnementale de façon exemplaire, divisons nos émissions de gaz à effet de serre par deux et atteindrons la neutralité climatique d'ici à 2030. C'est dans cet objectif que nous accélérons la transformation vers une économie circulaire. Nous favorisons en outre des espaces de vie durables et connectés pour l'humain et la nature, en élaborant nos projets et nos constructions de manière responsable ainsi qu'en améliorant la biodiversité.

ce soit en assurant la protection des données ou en limitant les répercussions des changements climatiques. Nous encourageons systématiquement le transfert modal du trafic vers le rail et assumons notre responsabilité sociale au sein de la chaîne d'approvisionnement.

Nous sommes un employeur responsable, à dimension humaine.

Nous proposons des emplois porteurs de sens à nos collaboratrices et collaborateurs. Des formations et perfectionnements sur mesure les préparent à l'évolution de leur métier, et nous permettent de conserver le précieux savoir-faire ferroviaire. Nous encourageons une culture de la sécurité exemplaire, et soutenons la santé du personnel tout en renforçant le sentiment d'appartenance grâce à la diversité, l'inclusion et la collaboration constructive avec les partenaires sociaux.

Nous sommes les pionniers du développement durable des transports.

Nous offrons à notre clientèle une mobilité sans obstacles et respectueuse de l'environnement ainsi qu'un transport de marchandises durable. Nous veillons à la sécurité, que

L'engagement des CFF en faveur du développement durable: thèmes prioritaires et ODD.

Environnement

Nous sommes respectueux du climat et de l'environnement.

Climat et énergie

Économie circulaire

Habitats durables

Société

Nous sommes les pionniers du développement durable des transports.

Mobilité durable

Sécurité et résilience

Achats durables

Personnel

Nous sommes un employeur responsable.

Employeur attractif

Santé et sécurité au travail

Égalité des chances

- Respect de la gouvernance et de la compliance
- Reporting transparent
- Dialogue avec les parties prenantes

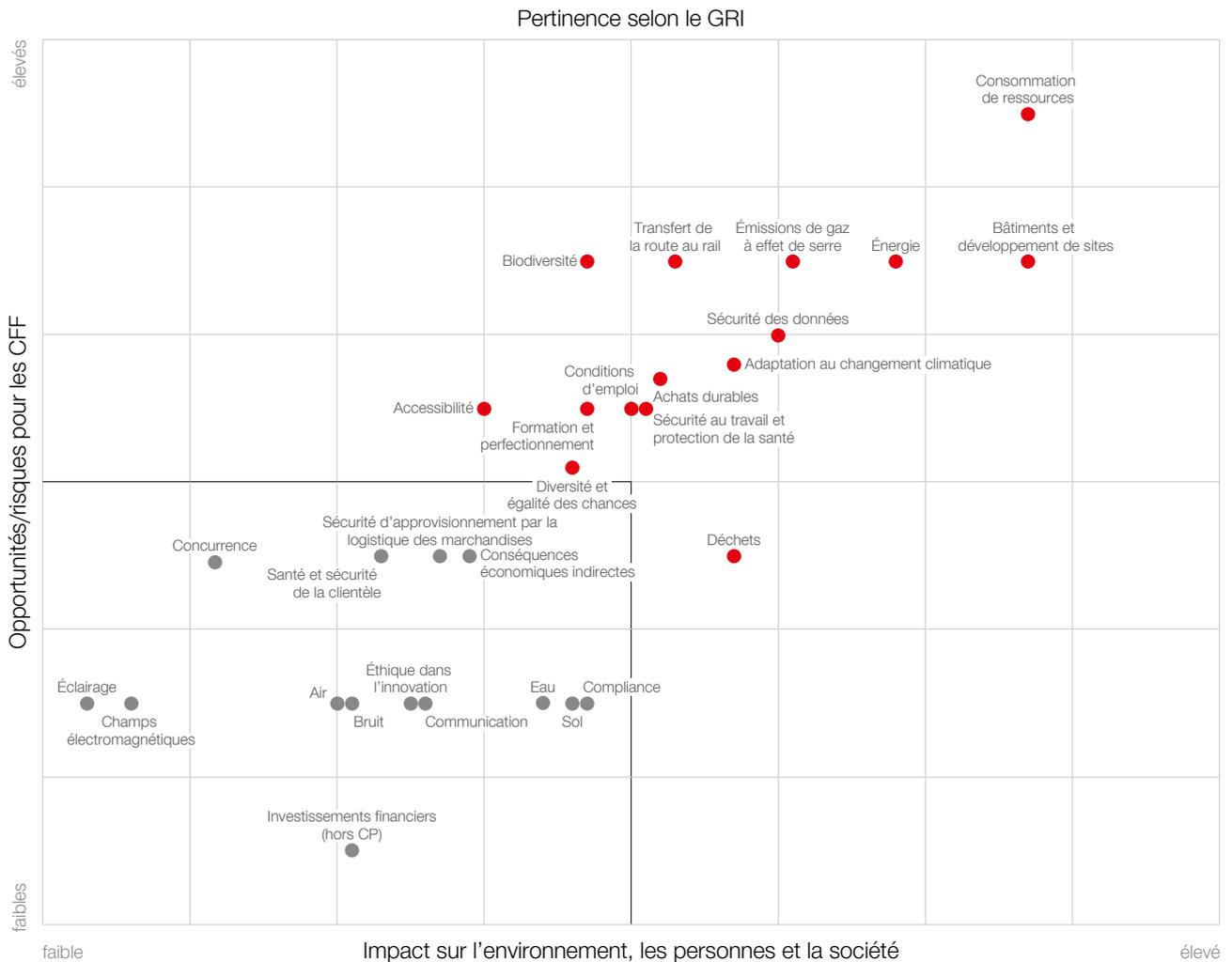
Origine des thèmes principaux.

En 2022, les CFF ont entrepris une double analyse de pertinence. À cet effet, ils ont défini 29 thèmes, qui se fondent sur les normes GRI et les ODD d'une part, et sur des critères spécifiques pour les CFF d'autre part. Épaulés par une entreprise de conseil externe, des spécialistes internes ont évalué les sujets sur la base des deux dimensions suivantes: la dimension «Opportunités/risques pour les CFF» s'est consacrée aux répercussions d'un sujet sur les finances ou la réputation des CFF. Quant à la dimension «Impact sur l'environnement, les personnes et la société», elle a examiné le degré de gravité, la portée, la réversibilité et la probabilité d'occurrence des effets secon-

naires imputables à un thème. Par la suite, le projet de matrice de pertinence a été présenté à des parties prenantes externes (ONG, offices fédéraux, associations, etc.) ainsi qu'à d'autres spécialistes internes. Leurs retours ont été consignés dans le cadre d'entretiens individuels et intégrés au projet. Ces derniers ont donné lieu à une matrice de pertinence, qui a servi de base pour définir l'engagement des CFF en matière de développement durable ainsi que les volets thématiques. Enfin, la Direction du groupe a déterminé les axes prioritaires de cette démarche.

126

Matrice de pertinence.



Le rapport prend désormais en compte les thèmes qui atteignent, dans les dimensions Opportunités/risques ou Impact, une valeur supérieure au seuil de signification, établi à 50% du score. Sur les 29 thèmes, 15 répondent

à cet objectif et s'avèrent ainsi pertinents pour le rapport. Pour une meilleure vue d'ensemble, les 15 thèmes ont été associés à neuf thèmes principaux.

127

Axe prioritaire	Thème principal	Thème
Environnement	Climat et énergie	Émissions de gaz à effet de serre Énergie
	Économie circulaire	Consommation de ressources Déchets
	Habitats durables	Biodiversité Construction durable (bâtiments) et développement de sites
Société	Mobilité durable	Accessibilité Transfert de la route au rail
	Sécurité et résilience	Sécurité des données (données de la clientèle, cybersécurité) Adaptation au changement climatique
	Achats durables	Achats durables
Personnes	Employeur attractant	Conditions d'emploi Formation et perfectionnement
	Santé et sécurité au travail	Sécurité au travail et protection de la santé
	Égalité des chances	Diversité et égalité des chances

Au sujet du rapport.

Les CFF publient dans le rapport de gestion non seulement leurs performances économiques, mais aussi les principales prestations dans les domaines de l'écologie, de la société et de la gouvernance (ESG) conformément aux normes du Global Reporting Initiative (GRI). Les informations relatives aux intérêts écologiques et sociaux figurent à l'annexe «Rapport de développement durable conforme aux normes GRI». Celles portant sur la gouvernance se trouvent dans la partie Gouvernance d'entreprise. Les indicateurs présentés sont complétés par le portail statistique CFF sur reporting.sbb.ch.

Le rapport annuel des CFF est publié une fois par an au mois de mars et porte sur l'exercice passé. Les indications sont valables pour CFF SA et CFF Cargo SA (Suisse), hors

filiales autres et participations. Lorsque les données ou renseignements s'écartent de ce principe de base, cela est précisé séparément. De même, les informations ayant fait l'objet d'une reformulation par rapport à l'année précédente sont signalées comme telles.

L'ensemble du rapport annuel est approuvé par la Direction du groupe et par le Conseil d'administration. Aucune confirmation externe («external assurance») n'a été exigée quant à la qualité et l'exhaustivité des informations ESG dispensées. Les questions et renseignements sur les contenus de cette partie du rapport peuvent être demandés à Christina Meier, responsable Développement durable CFF: christina.meier@sbb.ch.

Contribution des CFF à la réalisation des ODD.

128

Le Programme de développement durable à l’horizon 2030 des Nations Unies ouvre la voie vers un avenir durable. Les 17 Objectifs de développement durable (ODD), assortis de 169 cibles, sont la pierre angulaire du programme. Ces objectifs doivent avoir été atteints dans le monde entier par tous les États membres de l’ONU à l’horizon 2030, afin de garantir un développement durable sur les plans économique, social et écologique.



Contribution des CFF à la réalisation des ODD par la Suisse

- très faible contribution
- ■ faible contribution
- ■ ■ contribution moyenne
- ■ ■ ■ contribution élevée
- ■ ■ ■ ■ contribution très élevée



Les CFF, qui comptent parmi les plus grands employeurs de Suisse, sont responsables de 34 000 collaboratrices et collaborateurs. Afin de préserver leur santé et leur bien-être, ils mettent en œuvre un système global de management de la santé. Ils promeuvent les connaissances de leurs collaboratrices et collaborateurs en matière de santé, notamment dans les domaines du virage numérique et de la santé mentale. Ils fournissent des conditions de travail propices à une bonne santé, en particulier à leurs collaboratrices et collaborateurs âgés et vulnérables.

→ Pour davantage d’informations, voir la section Santé et sécurité au travail



Les CFF forment des apprentis dans toute la Suisse et proposent à leur personnel une large gamme de formations continues en interne. Ils entretiennent et enrichissent ainsi leur savoir-faire ferroviaire spécialisé. Ils permettent à leurs collaboratrices et collaborateurs d’acquérir les compétences nécessaires pour faire face aux changements induits par la numérisation.

→ Pour davantage d’informations, voir la section Formation et perfectionnement



Les CFF favorisent la reprise d’une activité professionnelle et la conciliation entre vie professionnelle et vie privée. Ils augmentent la proportion de femmes parmi leurs effectifs à tous les échelons hiérarchiques. L’égalité salariale sans distinction de genre, d’âge ou de nationalité est régulièrement attestée aux CFF.

→ Pour davantage d’informations, voir la section Égalité des chances



Les CFF sont le plus gros consommateur d’électricité de Suisse. L’extension de l’offre ferroviaire va encore accroître leurs besoins énergétiques dans les années à venir. Les CFF s’engagent ainsi à gérer scrupuleusement l’énergie en réalisant des économies, mais aussi en optimisant l’efficacité énergétique et en augmentant la part des énergies renouvelables dans leur consommation. Ils prévoient en outre de produire davantage de courant et de chaleur à partir de nouvelles sources d’énergie renouvelable.

→ Pour davantage d’informations, voir la section Énergie



Aux CFF, de nombreux membres du personnel évoluent dans un environnement exigeant. Afin de garantir la sécurité au travail, les CFF continuent de se forger une culture de sécurité et de qualité. Avec la CCT CFF et la CCT CFF Cargo, ils offrent à leur personnel des conditions de travail et d’emploi modernes et pérennes. Les CFF, qui sont un des plus grands adjudicateurs de Suisse, collaborent avec des milliers de fournisseurs. Ils s’efforcent de limiter les conséquences négatives de la chaîne d’approvisionnement sur l’environnement et veillent à prévenir les atteintes au droit du travail et aux droits humains au sein de leur chaîne logistique.

→ Pour davantage d’informations, voir les sections Conditions d’emploi, Santé et sécurité au travail et Approvisionnement durable

La Suisse s'est engagée à respecter l'Agenda 2030. Les CFF contribuent à réaliser les ODD en Suisse grâce aux actions menées dans le cadre de leur stratégie 2030. C'est en premier lieu par leur ambition de neutralité climatique, leur stratégie énergétique et leur offre qu'ils ont participé de manière déterminante à la transition énergétique (ODD 7) et à la protection du climat (ODD 13).

Non seulement en tant qu'employeur de premier rang en Suisse et de prestataire de mobilité, mais aussi en leur qualité de propriétaire foncier et d'acheteur, les CFF contribuent à la réalisation des ODD suivants: ODD 8 (Travail décent), ODD 9 (Accès sûr aux trains et infrastructure résiliente), ODD 11 (Villes et communautés durables) et ODD 12 (Consommation et production responsables).

Ponctuellement, les CFF contribuent à l'atteinte des ODD suivants: ils s'engagent pour un management global de la santé, une offre étendue de formations initiales et continues, et l'égalité de l'ensemble de leurs collaboratrices et collaborateurs (ODD 3, 4 et 5). Ils encouragent l'égalité des chances de leur personnel et un accès sans obstacle aux trains (ODD 10). Enfin, ils s'engagent à entretenir les remblais de voies et les talus dans le respect de la nature (ODD 15).

Pour la pondération des ODD, les CFF se basent sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Les thèmes majeurs pour les CFF sont ainsi en accord avec la «Stratégie pour le développement durable» du Conseil fédéral. Les paragraphes suivants décrivent la contribution des CFF aux différents ODD.

 <p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p>	 <p>10 INÉGALITÉS RÉDUITES</p>	 <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	 <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>	 <p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>	 <p>15 VIE TERRESTRE</p>
					
<p>Les CFF exploitent et entretiennent une infrastructure fiable, robuste et durable. Ils modernisent et perfectionnent leurs installations, bâtiments et véhicules afin de les rendre toujours plus propres et plus respectueux de l'environnement. Ils encouragent le transfert du trafic vers le rail. Les CFF investissent dans les innovations, développent de nouvelles offres ferroviaires et promeuvent le trafic international. Ils traitent en outre les données de leur clientèle avec le plus grand soin et protègent leur infrastructure informatique des cyberattaques.</p> <p>→ Pour davantage d'informations, voir les sections Transfert de la route au rail, et Protection des données sur la clientèle et cybersécurité</p>	<p>Les CFF emploient des collaboratrices et collaborateurs de différentes origines. Ils favorisent l'égalité des chances indépendamment de la langue, du genre et de l'identité sexuelle, de l'âge, de l'orientation sexuelle, de l'origine ou de la religion. Ils ne tolèrent aucune forme de racisme ni de discrimination. En outre, les CFF encouragent la diversité dans les équipes et le management et instaurent une culture d'entreprise inclusive. Les voyages en train s'accompagnent d'obstacles physiques et numériques pour les personnes à mobilité réduite ou souffrant de troubles sensoriels. Les CFF permettent d'accéder à leur offre numérique avec le moins d'entraves possible et d'utiliser les transports publics de façon autonome.</p> <p>→ Pour davantage d'informations, voir les sections Égalité des chances et Accessibilité</p>	<p>Avec leur offre de transport et d'immobilier, les CFF ont une influence majeure en Suisse. Ils aménagent les gares et les sites environnants en centres de mobilité et en quartiers urbains. Ils créent alors non seulement des systèmes de transport sûrs et durables, mais aussi des espaces de vie, de logement et de travail. De cette façon, les CFF encouragent le rapprochement des espaces de vie et économiques, et garantissent l'attractivité de la Suisse en tant que lieu de résidence et de travail. Ils conçoivent et construisent leurs bureaux et habitations dans le respect de normes de développement durable très strictes et s'efforcent de réutiliser les matériaux.</p> <p>→ Pour davantage d'informations, voir les sections Construction durable et développement de sites et Économie circulaire</p>	<p>Les CFF font partie des plus grands adjudicateurs de Suisse. Tout au long de la chaîne de création de valeur, ils tiennent compte de critères économiques, mais aussi sociaux et écologiques. Quand ils adjugent des marchés et prennent des décisions d'investissement, les CFF favorisent l'économie circulaire. Ils s'attachent à utiliser intelligemment les ressources naturelles, à limiter leur consommation de ressources, à recourir à des matériaux réutilisables et à augmenter leur taux de recyclage. Ils diminuent la quantité de déchets générés par l'exploitation, ainsi que la consommation de plastique de leur personnel et des consommateurs dans les gares.</p> <p>→ Pour davantage d'informations, voir les sections Économie circulaire et Approvisionnement durable</p>	<p>Le transfert du trafic vers le rail permet actuellement d'éviter près de 10% des émissions totales de la Suisse. Les CFF contribuent ainsi considérablement à la protection du climat en Suisse. La réduction de leurs émissions de CO₂ en vertu de critères scientifiques et la transformation en entreprise climatiquement neutre d'ici à 2030 font partie de leurs principaux objectifs. Les CFF augmentent en outre leur résistance et leur adaptabilité face aux menaces climatiques et aux catastrophes naturelles, et s'ajustent de façon proactive aux répercussions des changements climatiques.</p> <p>→ Pour davantage d'informations, voir les sections Transfert de la route au rail, Émissions de gaz à effet de serre et Adaptation au changement climatique</p>	<p>En tant que gestionnaire d'infrastructure majeur, les CFF contribuent certes au morcellement du paysage, mais exploitent en contrepartie un corridor vert le long des rails et prennent des mesures de compensation dans le cadre de projets de construction. Par ailleurs, ils sauvegardent et renaturent les écosystèmes afin de favoriser la biodiversité et de préserver les habitats d'espèces végétales et animales protégées comme menacées.</p> <p>→ Pour davantage d'informations, voir la section Biodiversité</p>

Nous sommes respectueux du climat et de l'environnement.

130

Climat et énergie.

L'énergie joue un rôle central dans la mise en place de la mobilité durable. Au cours des prochaines années, la poursuite de l'élargissement de l'offre va générer un accroissement des besoins énergétiques malgré le déploiement de mesures considérables en matière d'efficacité. Comparé aux autres modes de transport, le trafic ferroviaire produit peu d'émissions de gaz à effet de serre. Les CFF engendrent malgré tout une empreinte carbone par leurs activités, et notamment par leurs émissions indirectes.

Émissions de gaz à effet de serre.

Objectif stratégique.

Les CFF contribuent à la réalisation des objectifs climatiques de la Suisse. D'ici 2030, ils vont diviser par deux les émissions de gaz à effet de serre liées à leurs activités par rapport à l'année de référence 2018, puis atteindre la neutralité climatique. Cela signifie que les CFF compenseront toutes leurs émissions résiduelles à compter de 2030. D'ici 2040, ils vont réduire leurs émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 de 92% par rapport à

2018. Cela correspond aux objectifs scientifiques de l'initiative Science Based Target (SBTi) que les CFF se sont engagés à respecter en décembre 2021. Comparée aux émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes liées à l'énergie, l'empreinte CO₂ des achats est très élevée aux CFF. Ils entendent par conséquent réduire leurs émissions du scope 3 de 30% d'ici 2030, toujours en se référant aux prescriptions scientifiques.

Bilan des gaz à effet de serre.

	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Scope 1: émissions directes de gaz à effet de serre en tonnes de CO₂e						
Consommation de combustibles dans les installations fixes	34 400	31 600	26 700	27 300	27 200	→
Consommation de carburant pour les véhicules ferroviaires et routiers	41 500	38 900	36 300	37 000	37 700	↗
Pertes de fluides frigorigènes	8 000	9 600	7 000	9 400	8 900	↘
Émissions générées par les installations à haute tension et les lacs de retenue	1 300	2 100	2 400	1 500	1 000	↘
Scope 2: émissions indirectes de gaz à effet de serre imputables à l'électricité achetée, aux pertes survenant pendant le transport et la distribution ainsi qu'au chauffage à distance acheté en tonnes de CO₂e						
Électricité	5 700	500	500	500	700	↗
Chauffage à distance	3 100	3 300	3 900	3 900	3 400	↘

	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Scope 3: autres émissions indirectes de gaz à effet de serre en tonnes de CO₂e						
Marchandises et services	133 000	141 000	142 000	143 000	163 000	↗
Immobilisations et moyens de production	692 000	745 000	915 000	712 000	639 000	↘
Activités relatives à la mise à disposition de carburant, de combustible et d'énergie	25 000	23 000	23 000	24 000	25 000	↗
Transport et répartition (upstream)	14 000	14 000	13 000	16 000	11 000	↘
Recyclage de déchets et de matériaux valorisables	24 000	27 000	20 000	21 000	25 000	↗
Voyages d'affaires	11 000	8 000	3 000	2 000	3 000	↗
Trafic pendulaire du personnel	29 000	30 000	20 000	19 000	29 000	↗
Objets loués	0	0	0	0	0	
Transport et répartition (downstream)	0	0	0	0	0	
Transformation de produits vendus	0	0	0	0	0	
Utilisation de produits vendus	43 000	46 000	23 000	28 000	50 000	↗
Élimination ou recyclage de produits vendus	0	0	0	0	0	
Objets loués	0	0	0	0	0	
Franchises	0	0	0	0	0	
Investissements	13 000	13 000	15 000	16 000	12 000	↘

131

Rapport de gestion 2022

Pour le calcul des équivalents CO₂ (CO₂e), les CFF prennent en compte les émissions des gaz nocifs pour le climat inscrits au protocole de Kyoto et les convertissent en CO₂e en fonction de leur potentiel de réchauffement planétaire. Les émissions de gaz à effet de serre sont calculées selon le standard international «The Greenhouse Gas Protocol – A Corporate Accounting and Reporting Standard (Revised Edition V3.51, 2004)», ainsi que d'autres normes et directives. Par endroits, des projections ou estimations ont été réalisées pour les calculs d'émissions, car aucun chiffre précis n'était encore disponible. Les chiffres indiqués concernent l'activité principale des CFF, y compris la filiale du groupe CFF Cargo SA et les centrales électriques, mais sans inclure d'autre filiale toutefois. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'ensemble des données fondamentales nécessaires pour 2022 n'étaient pas encore accessibles. Le cas échéant, des extrapolations ont été effectuées ou des valeurs de l'année précédente utilisées.

Émissions directes de gaz à effet de serre (scope 1).

Le scope 1 est le périmètre le plus restrictif. Il ne comprend que les émissions de CO₂e directement générées sur place au sein de l'entreprise, comme les gaz d'échappement de ses véhicules diesel ou les pertes de fluides frigorigènes de ses climatisations.

Émissions indirectes de gaz à effet de serre liées à l'énergie (scope 2).

Les émissions de gaz à effet de serre du scope 2 sont calculées selon le standard international «The Greenhouse Gas Protocol – Scope 2 Guidance, 2015». Le scope 2 regroupe les émissions de CO₂e générées par l'électricité ou le chauffage à distance achetés lors de leur production dans les installations de production d'énergie (exemple: gaz d'échappement de l'installation de combustion produisant de la chaleur à distance). Cela comprend également les pertes résultant du transport et de la distribution de l'électricité à des tiers (exemple: pertes au niveau des lignes de contact).

Autres émissions indirectes de gaz à effet de serre (scope 3).

Les émissions de gaz à effet de serre du scope 3 sont calculées selon le standard international «The Greenhouse Gas Protocol – Corporate Value Chain (scope 3) Accounting and Reporting Standard, V5.89, 2011». Le scope 3 représente l'ensemble des autres émissions de CO₂e que l'entreprise génère par ses activités en amont dans la chaîne de création de valeur et qu'elle engendre en aval de ces dernières, de l'extraction des matières premières à l'élimination. Les émissions provenant des marchandises, services, immobilisations, moyens de production et prestations de transports achetés sont estimées en fonction du volume d'achat de l'exercice en cours et sur la base d'une analyse détaillée de l'année 2020.

Réduction des émissions de gaz à effet de serre.

	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Réduction des émissions de gaz à effet de serre selon les Science Based Targets en tonnes de CO₂e						
Scope 1 + scope 2	Année de référence	-7 800	-17 100	-14 500	-15 100	↗
Scope 3		64 000	190 000	-4 000	-25 000	↗

Les émissions des scopes 1 et 2 n'ont enregistré qu'un léger recul par rapport à 2021 et n'ont donc pas pu être réduites autant que prévu. Les chiffres particulièrement bas de 2020 s'expliquent principalement par la pandémie de coronavirus.

Les émissions du scope 3 sont majoritairement dues à l'achat de marchandises et de prestations. Les chiffres les plus élevés correspondent aux années durant lesquelles de grosses acquisitions, notamment de trains, ont eu lieu, comme en 2020.

Intensité des émissions de gaz à effet de serre.

	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Émissions spécifiques de CO₂ des trafics voyageurs et marchandises en g de CO₂e/v-km						
Trafic voyageurs CFF (TGL et TR) y c. filiales et TGV Lyria en Suisse	15,5	14,5	22,2	21,7	16,5	↘
Trafic régional CFF SA y c. filiales	24,4	23,1	31,4	32,2	26,0	↘
Trafic grandes lignes CFF SA y c. TGV Lyria en Suisse	12,1	11,3	18,1	17,2	12,7	↘
Trafic marchandises en Suisse (CFF Cargo SA et SBB Cargo International)	188,2	188,0	189,6	186,5	185,4	↘

Les émissions de CO₂ spécifiques correspondent aux émissions de gaz à effet de serre issues de la consommation d'énergie directe et indirecte (courant ferroviaire/diesel directement consommé, auquel s'ajoutent les émissions provenant de la mise à disposition de l'énergie, conformément au calcul selon la norme EN 16258).

L'efficacité énergétique et en termes de CO₂ du trafic voyageurs s'est nettement améliorée par rapport à 2021, sans toutefois revenir au niveau pré-pandémique. La consommation d'énergie par personne dépend fortement du taux d'occupation, qui a augmenté en 2022 sans pour autant retrouver le niveau pré-COVID. L'efficacité en termes de CO₂ est directement liée à l'efficacité énergétique.

L'efficacité énergétique du trafic marchandises est restée presque stable en comparaison avec l'exercice précédent. Son efficacité en termes de CO₂ s'est quelque peu améliorée par rapport à l'an passé. Cette progression est imputable à un léger recul de la part de la traction diesel dans l'exploitation Cargo.

Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO).

	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Substances appauvrissant la couche d'ozone en kg CFC-11eq						
Fluides frigorigènes	0,22	0,22	0,01	0,01	0,01	→

En 2022, les CFF n'ont acheté aucune matière dangereuse classée H 420 («Nuit à la santé publique et à l'environnement en détruisant l'ozone dans la haute atmosphère»). Les pertes de fluides frigorigènes des dernières installations encore exploitées avec le fluide frigorigène R22 ont fait l'objet d'une estimation.

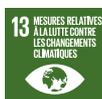
Oxyde d'azote (NOx), oxyde de soufre (SOx) et autres émissions atmosphériques significatives.

	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Émissions atmosphériques significatives issues de la combustion de carburants et de combustibles en kg						
NO _x	488 400	460 400	431 100	447 200	446 200	→
SO _x	16 800	14 900	14 100	13 500	15 700	↗
PM 2,5	2 100	2 900	3 200	3 300	3 500	↗
PM 2,5-10	1 200	1 100	1 000	1 100	1 100	→
PM 10	3 200	4 000	4 200	4 400	4 600	↗

Les émissions atmosphériques directes se calculent sur la base des carburants utilisés (diesel et essence) et des combustibles consommés pour la production de chaleur (mazout, gaz naturel, propane, bois).

ODD

Informations complémentaires



Des CFF climatiquement
neutres | CFF

Énergie.

Objectif stratégique.

Les CFF fournissent une contribution essentielle à la mobilité durable en réalisant systématiquement et constamment des économies d'énergie. D'ici 2030, ils s'engagent ainsi à accroître leur efficacité énergétique de 30% par rapport à 2010. Cela leur permettra d'économiser 850 gigawattheures (GWh) d'énergie par an en comparaison avec une

évolution non influencée, ce qui représente les besoins énergétiques annuels de quelque 200 000 foyers suisses. En outre, les CFF prévoient de produire d'ici 2030 au moins 30 GWh de courant domestique à l'aide du photovoltaïque, et de s'approvisionner en chaleur issue exclusivement de sources d'énergie renouvelable pour les bâtiments.

133

Consommation d'énergie.

	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Consommation d'électricité et de courant ferroviaire en Suisse en GWh						
Courant ferroviaire	1 760	1 734	1 578	1 635	1 692	↗
Consommation propre pour la mise à disposition du courant ferroviaire	126	140	190	192	149	↘
Diesel pour la traction ferroviaire	117	110	102	107	106	→
Combustible pour les véhicules routiers, les machines et les engins	33	31	29	27	30	↗
Électricité pour les bâtiments et installations	279	280	285	298	292	↘
Énergie thermique pour les bâtiments et installations en GWh						
Mazout	62,4	53,1	50,7	46,0	59,1	↗
Gaz naturel	79,7	78,8	59,9	60,9	47,3	↘
Propane	6,5	6,3	4,4	11,1	7,6	↘
Biogaz	1,4	2,0	5,0	6,2	3,5	↘
Bois	12,8	13,8	17,1	18,9	21,3	↗
Chauffage à distance	49,6	53,1	61,5	61,0	53,3	↘

La mesure de la consommation énergétique se base sur les volumes achetés. Le courant ferroviaire comprend l'ensemble de la consommation de tous les véhicules CFF sur leur propre réseau et sur les réseaux tiers. Le courant est mesuré sur les locomotives et véhicules moteurs à l'aide de dispositifs de mesure de l'énergie. Si aucune valeur mesurée n'est disponible pour certains véhicules, on utilise des valeurs de substitution. Pour les petits objets, le calcul de l'énergie thermique repose sur les volumes de mazout achetés et sur le niveau des stocks en été. Dans ce cas, la comptabilisation est effectuée sur la dernière période de chauffage complète passée.

En 2022, le besoin en courant ferroviaire a un peu augmenté, ce qui s'explique notamment par la hausse des trains-kilomètres et de l'affluence suite à la levée des mesures sanitaires par les autorités. Tandis que le volume de diesel acheté pour la traction ferroviaire est resté pratiquement le même, les besoins en combustible pour les véhicules routiers enregistrent une forte hausse, en raison de l'intégration des véhicules Securitrans au bilan.

La consommation de courant pour les bâtiments et installations a légèrement chuté, notamment grâce aux mesures d'économie d'énergie et à la douceur du climat. La baisse de consommation de gaz naturel et la hausse enregistrée pour le mazout sont aussi dues à la pénurie d'énergie: au dernier trimestre, les CFF ont commuté les installations bicom bustibles sur le mazout afin d'économiser le gaz naturel. Le besoin en énergie thermique a nettement reculé par rapport à 2021, grâce à diverses mesures.

Intensité énergétique.

	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Consommation d'énergie spécifique						
du trafic ferroviaire voyageurs en kWh/100 v-km	8,44	7,90	12,13	11,86	9,01	↘
du fret ferroviaire en kWh/100 t-km nette	4,34	4,35	4,05	4,09	4,11	↗
Par train-kilomètre en kWh	11,5	11,2	10,7	10,8	10,9	→

La consommation d'énergie spécifique en trafic voyageurs se calcule du point de vue des CFF en qualité d'entreprise de transport ferroviaire, y c. filiales du trafic régional à voie normale CFF. La valeur se compose des besoins directs de courant ferroviaire des trains et de la prestation de transport. Les besoins énergétiques spécifiques en fret marchandises comprennent les besoins de CFF Cargo ainsi que les prestations de SBB Cargo International SA en Suisse. La consommation énergétique spécifique par train-kilomètre se calcule à partir de la quantité de courant ferroviaire et de la prestation de transport sur le réseau de CFF Infrastructure (somme de tous les trains en trafics voyageurs et marchandises et de l'infrastructure).

Du fait du taux d'occupation légèrement supérieur à l'issue de la pandémie de coronavirus, les besoins énergétiques spécifiques ont chuté au cours de l'exercice sous revue. Au niveau du fret ferroviaire, l'intensité énergétique a légèrement augmenté. Sur le réseau de CFF Infrastructure, la

tendance des dernières années s'est poursuivie: grâce aux mesures d'efficacité énergétique mises en place, la quantité d'énergie nécessaire à la circulation des trains a diminué.

Énergies renouvelables.

	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Part des sources d'énergie renouvelable dans le courant ferroviaire en %	99,2	95,5	91,1	90,2	90,0	→
Part des sources d'énergie renouvelable pour l'énergie thermique en %	19,0	20,8	27,3	28,8	27,7	↘
Production de courant à l'aide du photovoltaïque en GWh	-	-	5,5	6,0	6,6	↗

La part des sources d'énergie renouvelable dans le courant ferroviaire dépend principalement de la pluviosité alimentant les barrages pour des centrales hydroélectriques. L'achat de certificats d'origine permet de viser un objectif d'au moins 90% d'énergie renouvelable. La part des sources d'énergie renouvelable pour l'énergie thermique est basée sur les quantités d'énergie achetées pour les bâtiments et les installations fixes, auxquelles s'ajoute l'énergie thermique produite par les pompes à chaleur utilisées. Tous les modules situés sur les installations et bâtiments des CFF contribuent à produire du courant à l'aide du photovoltaïque, qu'ils aient été réalisés dans le cadre d'une solution de contracting ou en tant qu'investissement propre.

L'année 2022 a été marquée par la sécheresse, avec des précipitations très faibles surtout au sud des Alpes. Par conséquent, la part de sources d'énergie renouvelable dans le courant ferroviaire s'établit à 90%. La proportion légèrement en baisse des sources d'énergie renouvelable

dans la production d'énergie thermique s'explique par la commutation des installations bicom bustibles sur le mazout. Au cours de l'exercice sous revue, la production à l'aide du photovoltaïque a légèrement augmenté.

Efficacité énergétique.

	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Économies d'énergie en GWh	382	394	440	504	539	↗

L'impact annuel des mesures d'économie d'énergie recensées dans le programme «Économies d'énergie et neutralité climatique» est indiqué. Pour ce faire, l'énergie consommée dans le cadre de la mise en œuvre des mesures est comparée à la consommation potentielle avec une évolution non influencée. L'énergie finale de toutes les sources d'énergie est prise en compte, toutes divisions confondues.

Au cours de l'année sous revue, les CFF ont au total économisé 539 GWh d'énergie grâce aux mesures d'économie d'énergie par rapport à une situation non influencée.

Ils sont donc sur la bonne voie pour atteindre leur objectif stratégique pour 2030.

ODD

Informations complémentaires



Énergie durable | CFF

Économie circulaire.

Une large part des biens produits dans le monde sont fabriqués à partir de matières premières non renouvelables et mis en décharge ou incinérés sitôt utilisés. L'économie circulaire se fonde quant à elle sur le cycle naturel des matériaux et vise leur usage multiple sans produire de déchets ni d'émissions polluantes. Les CFF comptent parmi les principaux commanditaires de Suisse et sont par conséquent à l'origine d'une importante consommation de matériaux et d'énergie. Avec plus de 76 millions de tonnes, ils possèdent un des plus vastes stocks de matériaux de Suisse. Le flux de matériel qui en résulte a des conséquences considérables sur l'environnement et le climat.

135

Consommation de ressources.

Objectif stratégique.

Les CFF entendent réutiliser à l'infini les ressources limitées. Ils souhaitent ancrer l'économie circulaire dans les pratiques du personnel et les processus et en faire un standard à l'échelle du groupe. Pour ce faire, les CFF ont défini trois orientations stratégiques: l'adaptation des processus internes, le développement d'offres circulaires

destinées à la clientèle et l'ancrage de l'économie circulaire dans la culture d'entreprise des CFF. Les CFF mettent actuellement au point des indicateurs spécifiques pour la gestion de l'économie circulaire, qui doivent commencer à être utilisés dès 2024.

Rapport de gestion 2022

Matériaux utilisés en fonction du poids et du volume.

	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Matériaux de construction pour la construction des voies en tonnes	732 741	674 051	617 496	643 583	642 251	→
Gravier	62 900	41 574	49 612	63 996	59 349	↘
Ballast	536 500	510 261	460 729	466 495	465 499	→
Traverses en béton	70 039	59 329	56 129	64 765	67 460	↗
Traverses en bois	6 873	6 480	4 355	4 815	4 997	↗
Traverses en acier	2 337	2 434	2 006	1 680	1 821	↗
Rails	54 093	53 973	44 665	41 832	43 125	↗
Autres matériaux en tonnes						
Lubrifiants	598	612	589	568	522	↘
Herbicides	2,2	1,9	1,4	1,9	1,4	↘

Matières recyclées utilisées.

	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Ballast traité en tonnes	165 000	190 000	100 000	145 000	120 000	↘

Les données concernent le ballast qui a pu être nettoyé sur place lors des travaux de renouvellement des voies et directement réutilisé comme tel.

136

ODDs



Informations complémentaires



Économie circulaire | CFF

Déchets.

Objectif stratégique.

Les CFF évitent avant tout de produire des déchets d'exploitation en privilégiant l'utilisation de matériaux revalorisables. Ils procèdent au recyclage de ces derniers, éliminent les déchets spéciaux dans le respect de la législation et réduisent les répercussions sur l'environnement en optimisant le transport. Ils entendent mutualiser

certains matériaux valorisables issus de projets d'entretien et de construction à l'échelle du groupe, les trier en fonction de leur qualité et les vendre sur le marché ad hoc. En outre, les CFF prévoient d'accroître la part de recyclage et de réutilisation de l'ensemble des déchets et matériaux valorisables.

Déchets produits.

	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Déchets produits en tonnes						
Déchets industriels	320 419	339 402	254 124	243 275	266 171	↗
dont déblais de voies (ballast, gravier)	231 518	242 669	165 459	149 496	181 835	↗
Déchets spéciaux	44 634	45 939	30 625	49 746	65 979	↗
Déchets des voyageurs	11 863	12 866	9 617	10 088	10 641	↗

On entend par déblais de voie (ballast, gravier) la quantité qui ne peut pas être nettoyée sur place et réutilisée directement comme ballast. Elle est remise à des entreprises suisses spécialisées dans l'élimination des déchets qui, selon leurs propres indications, en traitent près de 80%, réutilisés par exemple comme gravillons pour le béton; les 20% restants doivent être mis en décharge. Pour les déchets des voyageurs, ce sont les volumes de déchets acheminés par les CFF pour élimination qui sont indiqués.

ODDs



Informations complémentaires



Gestion des déchets | CFF

Habitats durables.

La perte, la dévaluation ou le morcellement des habitats naturels menacent la flore et la faune indigènes en Suisse. Les CFF contribuent à leur mise en péril par leur infrastructure ferroviaire, leur immobilier et leurs projets de construction. Parallèlement, leurs remblais de voies constituent un corridor vert d'une importance nationale pour la biodiversité. En tant que propriétaire des gares situées en centre-ville et des zones adjacentes, ils participent en outre à la préservation du patrimoine architectural et au développement des quartiers.

137

Biodiversité.

Objectif stratégique.

D'ici 2030, les CFF vont entretenir 20% de leurs talus en les maintenant proches de l'état naturel. Ils vont promouvoir la mise en réseau des biotopes pour les animaux à proximité des lignes ferroviaires. Ils répondent ainsi à la demande de la Confédération de contribuer à garantir l'infrastructure écologique dans le cadre du Plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse. En outre, les CFF pro-

meuvent des espèces pérennes et adaptées aux sites dans les zones forestières, s'ajustant ainsi par anticipation aux répercussions des changements climatiques. Les CFF luttent systématiquement contre les plantes néophytes envahissantes sur les surfaces précieuses du point de vue écologique.

Des talus maintenus proches de l'état naturel sur les surfaces de biodiversité.

	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Part des surfaces maintenues proches de l'état naturel en %						
Surfaces de biodiversité	-	-	-	3,1	4,1	↗
Surfaces de biodiversité potentielles	-	-	-	6,8	8,3	↗
Surfaces de remplacement issues des projets	-	-	-	4,5	4,3	↘
Surfaces standard	-	-	-	84,9	83,3	↘
Surface totale des talus non boisés en ha	-	-	-	2 500	2 500	→

Les CFF exploitent en les maintenant proches de l'état naturel tous les terrains situés le long des lignes de chemin de fer qui sont soumis à l'ordonnance sur la protection des prairies et pâturages secs d'importance nationale (OPPPS), se trouvent dans une réserve naturelle ou revêtent un caractère écologique précieux. Pour la planification, l'exécution et le reporting, les CFF utilisent le système Information Végétation (IVEG); depuis 2021, les surfaces de biodiversité et les surfaces de compensation écologique propres sont systématiquement recensées. L'IVEG répertorie d'ores et déjà les réserves naturelles nationales. Le recensement des réserves cantonales est en cours.

Les CFF recensent en continu des surfaces présentant un potentiel écologique important sur leur réseau et les entretiennent si possible dans le respect de la nature. Grâce à la saisie dans le système Information Végétation (IVEG), les CFF ont enregistré en 2022 près de 103 hectares de surfaces de biodiversité et assuré un entretien spécifique des espaces verts. Ils ont exploité selon des principes écologiques 207 hectares supplémentaires, dont le potentiel écologique doit cependant encore être vérifié. Les CFF adaptent actuellement l'entretien de leurs talus et coordonnent leurs travaux avec la planification cantonale de

l'infrastructure écologique. Pour cela, ils échangent régulièrement avec les cantons ainsi qu'avec des spécialistes externes.

Pour l'entretien des surfaces de biodiversité, des normes strictes favorisant le développement d'une flore et d'une faune variées s'appliquent. Les surfaces doivent entre autres être fauchées et non pas mulchées, et les déchets de coupe collectés. Des exigences strictes régissant les hauteurs minimales et les dates de fauchage s'observent également, tandis que les néophytes envahissantes sont systématiquement combattues.

Espèces protégées dans l'environnement ferroviaire.

Dans l'environnement ferroviaire, les espèces protégées suivantes sont notamment référencées: la vipère aspic, le castor, le lézard des souches et des murailles, le sonneur à ventre jaune, la coronelle lisse, l'œdipode aigue-marine,

la mante religieuse, les abeilles sauvages ainsi que diverses espèces d'orchidée, comme le sabot de Vénus ou l'orchidée militaire.

Pour identifier les espèces protégées, les CFF s'appuient sur la Liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), la liste rouge de l'Office fédéral de l'environnement ainsi que sur des listes rouges régionales. Y figurent les espèces dont l'habitat se trouve dans des régions concernées par des activités commerciales des CFF. Les CFF disposent d'un géoportail qui indique aux concepteurs de projets de rénovation et de développement la présence d'espèces menacées. Les renseignements correspondants sont mis à disposition par les centres nationaux de données relatives à la protection des espèces et régulièrement actualisés.

138

Passage des animaux sauvages et des petits animaux.

	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Nombre de sites présentant des conflits avec les amphibiens						
dont zones de conflit potentielles	-	-	-	>700	>700	→
dont zones de conflit connues	-	-	-	35	35	→
dont zones de conflit résolu au cours de l'année de reporting	-	-	-	5	2	↘

Une analyse SIG réalisée par le Centre de coordination pour la protection des amphibiens et des reptiles de Suisse (KARCH) pour le compte de l'OFEV a permis d'identifier des zones de conflit potentielles. Elle a permis d'examiner si des lignes de chemin de fer se trouvaient sur un axe de migration éventuel. En outre, les CFF tiennent une liste des zones de conflit déjà connues sur les tronçons CFF. Ces dernières ont été répertoriées sur la base de signalements sur les sites correspondants.

Pour les grands animaux sauvages, il existe actuellement neuf passages supérieurs et souterrains dédiés le long du tracé. L'OFROU prévoit, en collaboration avec les cantons, d'autres passages à faune dans des corridors faunistiques suprarégionaux. Aux CFF, il n'y a pour le moment aucun besoin d'action concret en ce qui concerne l'assainissement des corridors faunistiques. Les CFF aspirent cependant à prévenir au maximum les dommages subis par la faune. Ils testent donc depuis 2022, dans le cadre d'un projet pilote, un dispositif bioacoustique d'avertissement des animaux sauvages utilisant des combinaisons spéciales de cris d'animaux visant à éviter les collisions avec ces bêtes.

Des passages pour les petits animaux, les amphibiens et les reptiles ont été aménagés dans les zones de conflit

connues ou présumées du réseau ferroviaire, par exemple au niveau de parois antibruit, de ruisseaux ou de couloirs de migration d'amphibiens connus. Dans le cadre de projets d'aménagement et de renouvellement, les CFF vérifient systématiquement si des passages supplémentaires sont nécessaires ou si des pontons doivent être rénovés dans le respect de la faune. Une étude de l'OFEV a identifié en 2021 des zones de conflit avec les amphibiens dans toute la Suisse et en a examiné quelques-unes de plus près. Sur l'un de ces sites, les CFF ont installé en 2022, dans le cadre d'un projet pilote, trois passages à petite faune près des voies, afin d'améliorer la perméabilité des installations ferroviaires pour les amphibiens et les petits animaux.

ODD

Informations complémentaires



Protection de la nature | CFF

Construction durable et développement des sites.

Objectif stratégique.

Lors de la planification et de la construction de nouveaux biens immobiliers, les CFF appliquent la norme de la Société allemande pour une construction durable (DGNB). Depuis août 2022, les projets sont réalisés selon le «Standard construction durable Suisse» (SNBS). Les CFF ont

renoncé depuis 2016 aux chauffages au mazout ou au gaz (chauffages fossiles) pour les constructions nouvelles et les rénovations de bâtiments. D'ici 2030, ils entendent remplacer tous les chauffages fossiles de leur parc immobilier par des alternatives renouvelables.

139

Remplacement des installations de chauffage.

	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Nombre d'installations de chauffage remplacées	19	26	30	24	30	↗

Au cours de l'année sous revue, les CFF ont remplacé 30 des quelque 560 installations de chauffage fossiles. À elle seule, cette mesure a permis d'économiser environ 450 000 litres de mazout par an. Pour 2023, le groupe a planifié le remplacement de 150 installations de chauffage fossiles et entend s'affranchir presque totalement du gaz

fossile. Les systèmes de chauffage au mazout restants seront progressivement remplacés par d'autres fonctionnant aux énergies renouvelables au cours des prochaines années.

ODD



Informations complémentaires



Développement durable
au quotidien | CFF Immo-
bilier (cff-immobilier.ch)

Nous sommes les pionniers du développement durable des transports.

140

Mobilité durable.

La mobilité est la base d'une société en bonne santé et d'une économie fonctionnelle. Or un développement de l'offre de transport s'accompagne d'une augmentation des embouteillages, des accidents, du bruit et des émissions. En outre, les personnes à mobilité réduite ou atteintes de troubles sensoriels rencontrent de nombreux obstacles physiques et numériques au quotidien lors de leurs déplacements. La Suisse a donc besoin de solutions de mobilité qui soient socialement acceptables, préservent l'environnement et améliorent le bien-être. Les transports publics, et partant les CFF, jouent un rôle central à cet égard.

Accessibilité.

Objectif stratégique.

Les CFF permettent aux personnes à mobilité réduite de se déplacer en train en toute autonomie. D'ici fin 2023, ces dernières devront être en mesure d'utiliser les gares et arrêts des CFF de la façon la plus indépendante possible et sans discriminations – ou de recourir temporaire-

ment à une solution de remplacement jusqu'en 2028. Les points de contact numériques pertinents pour la clientèle le long de la chaîne de services doivent être entièrement accessibles dès 2025.

Gares et arrêts permettant un accès au chemin de fer sans obstacles.

	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Nombres de gares et arrêts accessibles	[386]	[416]	[437]	[472]	428	-

Les gares ou arrêts sont considérés comme accessibles dès lors qu'ils sont dénués d'obstacles pour les personnes à mobilité réduite. Les restrictions de mobilité désignent d'une part les entraves physiques, psychiques ou intellectuelles vraisemblablement durables, y compris les limitations liées à l'âge, et d'autre part les handicaps circonscrits dans le temps tels qu'une jambe cassée. En matière de transports publics, «accessible» signifie que l'accès doit être garanti aux voyageurs munis de poussettes ou de lourds bagages, aux personnes ne connaissant pas les lieux ou ne parlant pas la langue ainsi qu'aux touristes. La baisse du nombre de gares accessibles en 2022 s'explique par le fait que les exigences ont été précisées. Pour cette raison, les données des années précédentes sont notées entre [...] et l'évolution n'est pas indiquée.

Points de contact numériques accessibles.

	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Points de contact numériques accessibles en%	[61]	[64]	[71]	86,3	88,3	↗

Depuis 2021, les CFF mesurent la valeur des points de contact numériques accessibles à l'aide d'une chaîne de voyage concrète, du point de vue de personnes limitées dans leurs déplacements. Pour l'évaluation globale, ils pondèrent chaque point de contact en fonction de l'impact (gravité de la situation s'il est impossible d'utiliser le point de contact) et de la fréquence (fréquence d'utilisation du point de contact). En fonction du type de point de contact (site Internet, appli mobile, affichage numérique, écran tactile, informations sonores et supports numériques), ce sont les critères ou directives juridiques en vigueur qui servent de référence. Les valeurs des années 2018 à 2020 sont notées entre [...] en raison de cette nouvelle méthode de calcul.

141

ODD

Informations complémentaires



Mobilité accessible | CFF

Transfert de la route au rail.

Objectif stratégique.

Avec la Perspective RAIL 2050, l'Office fédéral des transports entend exploiter efficacement les points forts du rail, contribuer à la Stratégie climatique 2050 et renforcer la Suisse en tant que lieu de vie et place économique. D'une part, l'évolution du rail et le développement territorial

doivent être coordonnés. D'autre part, il convient de viser un accroissement de la part ferroviaire dans la répartition modale en trafics voyageurs et marchandises, aussi bien au niveau national qu'international.

Répartition modale en trafics voyageurs et marchandises.

	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2020/2021
Part du rail dans le trafic voyageurs motorisé en %	16,2	16,7	12,2	12,3	–	↗
Part du rail dans l'ensemble du trafic marchandises en %	36,7	37,1	36,6	37,3	–	↗

Part du chemin de fer dans le trafic voyageurs motorisé et dans l'ensemble du trafic marchandises sur rail et sur route; calcul basé sur la prestation de transport en Suisse en voyageurs-kilomètres, hors mobilité douce, respectivement en tonnes-kilomètres nettes-nettes. Calcul effectué sur la base de données de l'Office fédéral de la statistique – Mobilité et transports, publié en décembre 2022.

Hausse de la demande pendant les heures de grande affluence en comparaison avec la demande pendant les heures creuses.

	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Hausse de la demande pendant les heures de grande affluence, en %	0,4	4,2	-40,3	0,4	35,3	↗
Hausse de la demande pendant les heures creuses, en %	0,4	6,2	-39,9	8,5	36,2	↗

Heures de grande affluence: du lundi au vendredi, de 6h00 à 8h59 ainsi que de 16h00 à 18h59.

ODD

Informations complémentaires



Mobilité durable | CFF

Sécurité et résilience.

Un réseau ferroviaire performant, stable et résilient contribue grandement à une économie et une société sûres et efficaces. D'une part, les CFF protègent leur exploitation des attaques du cyberespace, car sans infrastructure informatique sûre, aucun train ne pourrait circuler. D'autre part, les CFF mettent en œuvre des mesures adaptées pour minimiser les répercussions du changement climatique. Avec l'essor de la numérisation, les CFF traitent également une quantité croissante de données de la clientèle. En prendre le plus grand soin fait partie de leur principale mission.

143

Protection des données de la clientèle.

Objectif stratégique.

Les CFF traitent les données de la clientèle avec retenue et exclusivement dans l'objectif d'offrir une valeur ajoutée. Ils ne vendent aucune donnée de la clientèle et donnent

à chacun et chacune la possibilité de refuser le traitement de ses données pour voyager de manière anonyme, c'est-à-dire sans que les données personnelles soient saisies.

Plaintes en lien avec des données de la clientèle.

Début 2022, les CFF ont constaté une fuite des données sur la plate-forme de distribution des transports publics «NOVA», exploitée par les CFF pour le compte de l'organisation de branche Alliance SwissPass. Une faille a permis à un spécialiste informatique externe d'accéder aux bases de données et de consulter de façon automatisée les données relatives aux billets et aux abonnements ainsi que les noms, prénoms et dates de naissance d'environ un demi-million de clientes et clients. Il a informé les CFF de cette brèche et supprimé irrévocablement les données.

Grâce à son signalement, les CFF ont pu résoudre le problème immédiatement. La clientèle n'a subi aucun préjudice.

En juin 2022, les CFF ont envoyé par mégarde une newsletter publicitaire à des adresses e-mail erronées. À la suite de la plainte d'un destinataire, les CFF ont reconnu leur erreur et présenté leurs excuses aux personnes concernées.

Aucun autre incident notable ni plainte n'ont eu lieu ni été signalés au cours de l'exercice sous revue.

ODD

Informations complémentaires



Protection des données | CFF

Cybersécurité.

Objectif stratégique.

La sécurité de l'information protège l'ensemble des CFF. Car sans infrastructure informatique sûre, aucun train ne pourrait actuellement circuler. La sécurité de l'information regroupe des mesures garantissant les objectifs de

protection que sont la confidentialité, la disponibilité et l'intégrité. Elle contribue à préserver des dangers et menaces, à prévenir les dommages économiques et à minimiser les risques pour l'ensemble du groupe.

144

Nombre d'incidents de cybersécurité.

Pour des raisons de confidentialité, les CFF ne publient aucun chiffre sur les incidents affectant la cybersécurité.

ODD

Informations complémentaires



Cybersécurité | CFF

Adaptation au changement climatique.

Objectif stratégique.

Les CFF connaissent les secteurs vulnérables et identifient en amont les risques et opportunités liés aux effets des changements climatiques. Grâce à des mesures d'adaptation préventives, ils améliorent leur capacité de résistance et minimisent en continu les répercussions négatives actuelles et futures des changements climatiques sur la sécurité, la ponctualité, la disponibilité et la satisfaction

de la clientèle. Ils garantissent les aptitudes et la santé du personnel et tiennent compte des changements climatiques lors des achats. Les CFF s'assurent ainsi d'éviter à l'avenir une hausse significative des répercussions des intempéries sur les personnes ainsi que des dommages causés à l'environnement, à l'infrastructure, aux bâtiments, aux biens et aux installations.

Protection contre les risques naturels.

Les quelque 5000 ouvrages de protection et 870 000 mètres carrés de forêt de protection déjà existants ainsi que le concept de surveillance et d'alerte professionnel permettront aux CFF de continuer à se préserver des dommages corporels et dégâts matériels causés par des risques naturels. Ces dix dernières années, les CFF ont toujours anticipé correctement les tendances d'évolution. Ils ont ainsi empêché que les répercussions des risques naturels liés aux

changements climatiques s'aggravent. Tout comme l'année précédente, les CFF ont investi près de sept millions de francs en 2022 pour l'entretien et le maintien des mesures de protection.

Température à bord des trains.

	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Disponibilité des climatisations à bord des trains en %	-	-	92,5	95,2	96,0	→

Le calcul de la disponibilité des climatisations repose sur les messages de dérangement reçus par type de flotte. La durée d'indisponibilité (du début du dérangement à la clôture du message) est calculée en demi-journées.

État des voies.

	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Nombre pour 100 km de voie principale						
Ruptures de rails	0,50	0,43	0,22	0,30	0,14	↘
Déformations de la voie	0,14	0,46	0,11	0,13	0,30	↗

Le concept de rupture de rail désigne un rail séparé en deux ou plusieurs parties ou dont un fragment de matériau s'est détaché, créant une entaille d'au moins 50 mm de long et 10 mm de profondeur dans la surface de roulement. Les déformations de voie se composent du nombre de déjettements de la voie (> 50 mm) et d'écrasements (< 50 mm).

Les ruptures de rail sont liées à des défauts des rails, à la charge ainsi qu'au froid et aux variations de température. Après une augmentation l'an dernier, le nombre de ruptures de rails a reculé de moitié au cours de l'exercice sous revue. Les températures clémentes en moyenne pendant les mois d'hiver ont eu un effet positif sur les ruptures de rails.

Des températures inhabituellement élevées, les variations du mercure et une résistance au déplacement transversal insuffisante sur la voie peuvent engendrer des déformations de la voie. Le nombre de déformations de la voie a nettement augmenté par rapport à l'année dernière. Comme en 2019 déjà, l'été caniculaire a contribué à l'apparition de déformations de la voie.

Retards dus à des conditions climatiques extrêmes.

	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Minutes de retard des voyageurs en raison de dérangements des installations d'infrastructure dus à des conditions météorologiques et environnementales anormales, en millions de minutes	2,1	0,9	0,9	3,7	0,3	↘

Retards dus à des installations de CFF Infrastructure. Les minutes de retard de chaque train n'arrivant pas à l'heure (3 minutes ou plus) sont multipliées par le nombre de voyageurs descendant du train. Seules les minutes de retard directement provoquées et clairement attribuables à une cause sont prises en compte.

En comparaison avec l'année précédente, qui avait été marquée par des conditions hivernales extrêmes et un été durablement maussade cumulant orages extrêmes, fortes

précipitations, rafales de vent, foudre et grêle, l'été caniculaire de 2022 n'a eu qu'un impact minime sur les minutes de retard des voyageurs.

ODDs



Informations complémentaires



Risques naturels et changement climatique | CFF

Approvisionnement durable.

Les entreprises ont la responsabilité de garantir la protection de l'environnement et de la société dans leurs chaînes d'approvisionnement. Les marchandises et services achetés doivent être produits dans des conditions favorables à un rapport responsable à l'humain et à la nature. Les CFF comptent parmi les principaux commanditaires de Suisse et travaillent avec des milliers de fournisseurs. Ils respectent les objectifs relatifs aux procédures de soumission des marchés publics et tiennent ainsi compte non seulement du prix et de la qualité lors de l'adjudication, mais aussi des aspects écologiques et sociaux. De cette manière, ils entendent limiter les coûts environnementaux indirects et assumer leur obligation de diligence dans la chaîne d'approvisionnement en matière de respect des droits humains.

Objectif stratégique.

Les CFF font avancer activement la transformation vers une culture des achats durable, axée sur la qualité, au sens de la nouvelle loi fédérale et de l'ordonnance sur les marchés publics (LMP/OMP). Ils se sont fixé les objectifs correspondants: d'ici 2027, les CFF s'engagent à porter leur score sur la plate-forme d'évaluation EcoVadis à 80 points dans le domaine des achats responsables. Par ailleurs,

320 fournisseurs à risque sont évalués sur leur durabilité et obtiennent en moyenne 50 points sur 100. Enfin, les CFF réduisent la probabilité de violation des droits du travail et des droits humains par les fournisseurs sélectionnés en exigeant des certificats des fournisseurs à risque et en menant des audits.

Maturité des achats durables.

	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Évaluation EcoVadis des achats durables des CFF en points (1-100)	50	50	60	70	70	→

Les CFF font l'objet d'une réévaluation tous les deux ans. La prochaine aura lieu en 2023.

Fournisseurs devant être soumis à un contrôle sur la base de critères écologiques et sociaux.

	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Évaluation de la durabilité des fournisseurs						
Nombre de fournisseurs avec une évaluation globale de durabilité	55	96	129	173	249	↗
Valeur moyenne de tous les fournisseurs évalués en points (1-100)	61,0	60,0	60,6	59,6	58,8	↘
Nombre d'audits sociaux menés						
Audit initial	5	4	1	0	1	↗
Recertification	5	7	5	6	3	↘

L'intégrité est le fondement de tout comportement responsable et entrepreneurial. Elle constitue le cœur et la base d'un travail durable. Afin de remplir leur obligation de diligence en matière de respect des droits humains, les CFF ont entrepris en 2022 une analyse de leurs fournisseurs et identifié les risques au sein de leur chaîne d'approvi-

sionnement. Ils ont d'ores et déjà lutté contre certains risques dans le cadre des mesures correctives actuelles telles que les évaluations de durabilité, les audits et les plans d'amélioration. Dès 2023, ils étendront leurs initiatives et développent actuellement des indicateurs permettant de piloter et de mesurer les progrès réalisés.

ODDs



Informations complémentaires



Approvisionnement durable | CFF

Nous sommes un employeur responsable.

148

Employeur attrayant.

Les CFF, qui comptent parmi les principaux employeurs de Suisse, sont responsables des conditions de travail de 34 000 collaboratrices et collaborateurs. Grâce aux multiples profils métier différents qui existent au sein de leur entreprise, ils peuvent encourager activement leur personnel en fonction des besoins et ambitions individuels. Les CFF forment de nombreux jeunes et personnes en reconversion professionnelle, et contribuent ainsi de façon essentielle à l'économie suisse.

Conditions d'emploi.

Objectif stratégique.

Grâce à des conditions d'emploi concurrentielles, les CFF entendent rester l'un des employeurs les plus appréciés de Suisse. D'ici 2025, ils souhaitent conserver leur place

dans le classement Universum des employeurs les plus attrayants et continuer d'accroître le sentiment d'identification du personnel à l'entreprise.

Effectif.

	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Effectif en ETP	32 309	32 535	33 498	33 943	34 227	→
dont CFF SA et CFF Cargo SA (Suisse)	26 866	26 983	27 788	28 172	29 005	↗
dont filiales	5 442	5 553	5 711	5 770	5 222	↘
Fluctuation en ETP	1 851	1 956	1 716	1 932	2 033	↗

Congé parental.

En matière de congé parental, les CFF vont au-delà des droits légaux. Ils garantissent à leurs collaboratrices un congé de maternité de 18 semaines à la naissance d'un enfant. Les pères bénéficient d'un congé de paternité d'une durée de 20 jours. Le congé pour adoption est de 20 jours. En outre, il est possible de demander un congé non rémunéré d'une durée maximale de trois mois pour l'éducation des enfants. Le personnel est informé de ses droits aux congés.

Les CFF s'engagent en faveur d'une conciliation entre vie professionnelle et familiale. Ils proposent plusieurs offres de conseil aux membres de leur personnel et permettent des modèles de travail flexibles. De plus, avec FamilyCare, les CFF soutiennent les parents dans l'organisation et le financement d'une garde externe à la famille. Concernant le nombre exact de collaborateurs et collaboratrices ayant pris un congé parental en 2022, les CFF n'ont généré aucun indicateur. Il en va de même pour le taux de retour au travail à l'issue du congé, qui n'est pas relevé non plus.

Attrait en tant qu'employeur.

	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Rang selon le classement Universum						
Étudiantes et étudiants						
Commerce	19	18	24	23	15	↘
Ingénierie	5	4	4	5	5	→
Informatique	8	7	5	8	9	↗
Sciences naturelles	18	10	8	16	12	↘
Professionnelles et professionnels						
Commerce	5	7	12	9	8	↘
Ingénierie	1	1	2	1	3	↗
Informatique	4	6	4	4	7	↗
Sciences naturelles	8	-	9	9	-	-

149

Universum, numéro 1 mondial dans le domaine de l'image de marque des employeurs, dresse dans 23 pays, dont la Suisse, un classement des 100 employeurs les plus appréciés. Chaque année, Universum publie des classements spécifiques aux branches, qui s'appuient sur les réponses d'étudiantes et étudiants d'universités et de hautes écoles ainsi que de personnes actives.

Après des étudiantes et étudiants, les CFF entendent compter parmi les premiers employeurs dans les domaines professionnels clés pertinents. Cet objectif a été atteint en 2022 dans les groupes cibles «Commerce» et «Sciences naturelles». Les CFF ont amélioré leur rang de quelques places sans modifier leurs mesures marketing ni leur budget. Dans le classement «Informatique», les CFF ont perdu une place sur un marché très disputé; ils se classent 5^e

dans la catégorie «Ingénierie». Pour tous les programmes de relève, les CFF ont reçu un nombre important de candidatures de grande qualité.

Après des professionnels, les CFF jouissent toujours d'un fort attrait en tant qu'employeur dans les deux catégories «Commerce» et «Ingénierie». Dans le domaine «Informatique», ils n'ont cependant pas atteint les objectifs fixés.

Satisfaction du personnel.

	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Nombre de points						
Satisfaction du personnel	66	66	70	71	71	→
Motivation du personnel	73	73	77	78	78	→

L'enquête auprès du personnel a été menée entre le 20 septembre et le 13 octobre 2022. 21 005 collaboratrices et collaborateurs y ont participé (soit 71% des effectifs contre 72% l'année précédente; remarque: par rapport à 2021, 676 personnes de plus ont participé à l'enquête). En tant que variable de pilotage stratégique, la motivation du personnel revêt un caractère déterminant pour les CFF. Elle se compose des éléments «Satisfaction au travail» (71 points, +/- 0), «Engagement envers les CFF» (83 points, +1) et «Contribution personnelle à la réalisation des objectifs du groupe» (83 points, +/- 0).

ODD

Informations complémentaires



Avantages
sociaux | CFF

Formation et perfectionnement.

Objectif stratégique.

Les CFF souhaitent identifier les changements potentiels dans les secteurs professionnels d'ici 2025 et développer les compétences-clés nécessaires chez leurs collaboratrices et collaborateurs. Une planification stratégique régu-

lière des ressources et des secteurs professionnels leur permet de conserver durablement une main-d'œuvre qualifiée en faisant preuve de clairvoyance.

Formation professionnelle initiale des apprenties et apprentis.

	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Nombre de places de formation occupées aux CFF par «login formation professionnelle SA»	1 387	1 367	1 358	1 392	1 410	↗

En 2022, «login formation professionnelle SA» a formé 1410 apprenties et apprentis et 155 stagiaires à une place d'apprentissage aux CFF. 578 (96,8%) des apprenties et apprentis CFF ont terminé leur apprentissage au cours de l'exercice sous revue. Le taux d'embauche a augmenté de

1 point par rapport à l'année précédente, grâce à un accompagnement étroit, ce qui le porte à 68%. Avec 846 places d'apprentissage pourvues en début d'année 2022, «login» a réussi à pourvoir 95,1% des places disponibles.

Jours-participants aux événements de formation et de perfectionnement en présentiel.

	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Jours-participants aux cours de perfectionnement et formations	-	94 044	99 282	112 210	112 755	→

Une manifestation sur deux jours comptant 20 personnes donne 40 jours-participants.

En 2022, la demande des membres du personnel pour des prestations de formation est restée quasi identique par rapport à l'an passé aux CFF, avec 112 755 jours-participants. Toutefois, 3% de journées de cours de plus ont été proposés (16 388). Par conséquent, le taux d'occupation des cours a chuté de 3% par rapport à l'année précédente du fait de la pression sur les coûts. Dans le même temps, moins de collaboratrices et collaborateurs ont été libérés pour des manifestations en présentiel. La demande d'offres de formation en ligne a continué d'augmenter. Ainsi, en 2022, le personnel des CFF a validé 59 008 unités d'e-learning (+15% par rapport à 2021), bien que les phases en présentiel aient de nouveau été possibles sans restrictions après la pandémie.

En 2022, les CFF ont organisé 180 projets de formation pour les personnes présentant des besoins dans toutes les unités des CFF. L'efficacité des mesures de formation le long de la chaîne de création de valeur revêt ainsi une importance toujours plus grande en raison de la pénurie croissante de main-d'œuvre qualifiée. La nécessité de créer des environnements d'apprentissage plus efficaces et modernes et d'ancrer une culture de l'apprentissage responsable augmente dans la même mesure. Les CFF se sont emparés de ces thèmes et les font avancer en collaboration avec la gestion des compétences.

Un programme visant à garantir la pérennité du personnel.

En 2022, le programme fit4future a organisé une tournée sur 13 sites à travers la Suisse. Plusieurs centaines de collaboratrices et collaborateurs issus de l'ensemble des unités d'affaires et secteurs d'activité ont ainsi eu un aperçu des offres fit4future, qui englobent des perfectionnements en matière de conduite à l'ère numérique, des analyses des évolutions des domaines professionnels, des formations sur les compétences numériques et des méthodes d'autoformation.

D'ici fin 2025, les axes prioritaires du programme continueront d'être orientés vers la transformation numérique. Le développement des cadres, l'ancrage des compétences numériques et le travail sur la culture d'apprentissage garderont alors une place centrale. De plus, fit4future se penche toujours sur les modifications et les perspectives d'avenir dans les différents secteurs professionnels et les met de plus en plus en lien avec des projets issus d'autres domaines.

Personnel obtenant une évaluation régulière de ses prestations et de son évolution professionnelle.

	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Taux de retour des évaluations du personnel en %	93,3	93,3	94,4	93,8	94,5	→

L'entretien annuel d'évaluation du personnel était obligatoire pour tous les membres du personnel des CFF jusqu'à l'exercice sous revue, et l'évaluation avait une influence sur le salaire. Les mécaniciennes et mécaniciens de locomotive étaient dispensés d'entretien obligatoire, car les CFF avaient convenu avec les syndicats d'une procédure d'évaluation simplifiée pour cette catégorie professionnelle. En outre, les entretiens d'évaluation du personnel ont été supprimés pour le personnel ayant changé de poste ou de fonction en cours d'année. L'évaluation du personnel a été menée sous cette forme pour la dernière fois en 2022. Les CFF ont introduit un nouveau système salarial en 2022, dans le cadre duquel les dialogues du personnel remplacent les anciens entretiens d'évaluation du personnel.

151

ODD

Informations complémentaires



Carrière et développement | CFF

Santé et sécurité au travail.

Le personnel des CFF exerce 150 métiers présentant des exigences et des risques très différents en matière de santé et de sécurité. Les CFF accordent une attention particulière aux activités physiquement difficiles, aux travaux dangereux – par exemple sur le faisceau de voies – et au travail en équipe. En parallèle, les CFF considèrent la santé physique comme un élément fondamental du bien-être global de leur personnel. Par conséquent, ils soutiennent leurs collaboratrices et collaborateurs dans leurs difficultés personnelles et professionnelles. Les CFF contribuent ainsi à réduire le nombre de jours d'absence, les coûts y afférents et la souffrance individuelle.

152

Objectif stratégique.

Au cours des trois prochaines années, les valeurs cibles relatives aux indicateurs d'épuisement, de santé professionnelle et de résilience organisationnelle doivent rester inchangées. Le nombre de jours d'absence par poste à

temps plein ne doit par ailleurs augmenter que de façon modérée – et ce en dépit du changement démographique aux CFF. Jusqu'à 2025, les CFF souhaitent maintenir le nombre d'accidents professionnels au niveau actuel.

Auto-évaluation du personnel sur sa santé au poste de travail.

	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Valeurs de l'enquête réalisée auprès du personnel en points (0-100)						
Épuisement	41	40	37	37	37	→
Santé au travail	82	82	84	83	82	↘
Résilience organisationnelle	69	70	73	74	74	→

La catégorie «Épuisement» comprend le sentiment de surmenage, de perte d'énergie et d'abattement. Plus cette valeur est basse, plus l'épuisement est faible. La «santé au travail» reflète aussi bien l'auto-évaluation actuelle de sa propre santé que celle dans deux ans. Plus cette valeur est élevée, meilleure est la santé au travail. La «résilience organisationnelle» ou l'indice de santé organisationnelle (Georg Bauer et Gregor Jenny, Université de Zurich) complète les mesures relatives à l'«énergie organisationnelle» (Heike Bruch, Université de St-Gall) par la dimension de performance en matière de santé. La «résilience organisationnelle» reflète le rapport entre les ressources et les charges pour une unité d'organisation: 0 = charges fortement dominantes, 50 = équilibre des ressources et des charges, 100 = ressources fortement dominantes.

Dans l'enquête consacrée à la motivation du personnel en 2022, les CFF ont atteint leurs objectifs relatifs aux indicateurs dans le domaine de la santé. Par rapport à l'année passée, la valeur dans la catégorie «Résilience organisationnelle» est restée stable. La valeur dans la catégorie «Épuisement» s'est également maintenue au même niveau.

Enfin, la valeur dans la catégorie «Santé au travail» (conformément à l'auto-évaluation) a au moins perdu un point. Ces valeurs toujours satisfaisantes indiquent que les CFF ont bien relevé les défis particuliers de l'année 2022 en matière de santé du personnel.

Absences pour maladie ou accident.

	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Nombre de jours d'absence par ETP pour maladie ou accident	13,9	13,9	14,0	14,0	16,3	↗

Le nombre de jours d'absence par poste à temps plein (ETP) a fortement augmenté par rapport à l'année passée, la valeur cible de 14,0 ayant ainsi été dépassée de 16% pour l'exercice sous revue. Cette hausse s'explique – compte tenu du COVID-19, de la grippe et d'autres virus respiratoires – par la multiplication des maladies: après de nombreux cas de COVID-19 et un léger épisode de grippe en janvier de l'année sous revue, un nombre important d'infections au COVID-19 et une forte vague de grippe ont de nouveau suivi en mars. Au cours du reste de l'année également, la situation épidémiologique a pris un cours divergeant du scénario saisonnier classique: ainsi, la propagation de divers virus respiratoires au cours des mois d'été a entraîné un nombre de jours d'absence supérieur

à la moyenne. Les jours d'absence par ETP ont également été nettement supérieurs aux chiffres prévisionnels en fin d'année en raison de la grippe.

En ce qui concerne les accidents professionnels, les CFF ont réussi à freiner la tendance croissante persistante au deuxième semestre 2022 grâce à des mesures ciblées et à stabiliser le nombre de jours d'absence à un niveau élevé. Toutefois, ils n'ont pas atteint la valeur cible pour l'année sous revue, dépassée de 12,5%. Afin d'engager un changement de tendance durable et de réduire nettement le nombre de jours d'absence pour accident professionnel, les CFF continuent d'appliquer les mesures déjà mises en place, vérifient leur efficacité en permanence et les améliorent ou les corrigent au besoin.

Blessures professionnelles.

	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Nombre de décès dus à des accidents professionnels	3	1	0	0	3	↗

En 2022, deux personnes travaillant pour des entreprises tierces sont également décédées dans un accident professionnel survenu lors de travaux réalisés pour le compte des CFF.

En 2022, trois membres du personnel CFF ont été victimes d'accidents mortels. Trois autres ont été grièvement blessés. Ces accidents ont beaucoup affecté l'ensemble des CFF. Ils les obligent à continuer de refuser tout compromis en matière de sécurité et à s'améliorer dans ce domaine. Une analyse complète des causes a montré qu'outre les évolutions sociales et les changements dans la situation

de travail, ce sont surtout les aspects relatifs à la culture professionnelle qui ont une influence considérable. Les mesures déduites de cette analyse concernent ainsi la conscience du risque de tous les membres du personnel, la responsabilité des effectifs et des cadres, ainsi que l'encouragement de comportements clairvoyants et critiques.

ODDs



Informations complémentaires



Promotion de la santé
et prévention | CFF

Diversité et égalité des chances.

Les CFF emploient du personnel originaire de toutes les régions linguistiques de Suisse, et de 100 pays au total. Tous doivent pouvoir évoluer dans un environnement de travail leur permettant de mettre à profit leurs points forts, leurs expériences et leur mode de pensée – indépendamment de leur origine, de leur langue, de leur sexe et de leur identité sexuelle, de leur âge, de leur orientation sexuelle et de leur religion. Les CFF traitent chaque individu avec respect et ne tolèrent aucune forme de discrimination ou de harcèlement. Ils plaident en outre en faveur de la conciliation entre vie professionnelle et privée.

Objectif stratégique.

Les CFF se sont fixé pour ambition de doter chaque équipe de direction de deux femmes ou plus d'ici 2025. En outre, chaque équipe de direction à la tête d'une unité d'affaires CFF doit parler plusieurs langues.

Diversité au sein des organes de contrôle et du personnel.

	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Part de femmes en %						
aux CFF	17,3	17,7	18,4	18,8	19,0	↗
parmi les cadres dirigeants	12,3	13,1	14,3	15,0	16,1	↗
parmi les nouvelles personnes recrutées	27,9	27,1	24,6	26,3	22,0	↘
Cadres dirigeants en fonction de la langue de communication en %						
allemand	78,5	78,4	78,0	77,0	76,6	→
français	15,4	15,9	16,0	16,6	16,9	↗
italien	6,0	5,6	6,0	6,4	6,5	↗

Non-discrimination.

	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Nombre de signalements reçus						
Mobbing	-	-	9	5	4	↘
Harcèlement sexuel	-	-	4	2	3	↗
Discrimination	-	-	3	6	6	→

Les signalements reçus par le service d'alerte de compliance au cours de l'exercice sous revue sont indiqués. La personne à l'origine de l'annonce détermine alors s'il s'agit selon elle de mobbing, de harcèlement sexuel ou de discrimination. Si les incidents font l'objet d'une classification différente après l'enquête, cela n'est pas pris en compte ici. Au cours des années 2018 et 2019, moins de 10 signalements ont été enregistrés au total. Pour des raisons de protection de la personne, ces données ne sont pas publiées.

Les signalements émanant du service d'alerte de compliance sont pour la grande majorité transmis à la Consultation sociale interne des CFF pour traitement. En 2022, la Consultation sociale a géré 70 dossiers sur les thèmes de la discrimination (11), du mobbing (36) et du harcèlement sexuel (23) (possibilité de catégories multiples). Les dossiers/cas traités au cours de l'année sous revue sont

indiqués. En fonction de l'évaluation de la dimension pénale, du devoir de sollicitude majoritaire et du souhait correspondant de la personne concernée, une explication formelle peut être organisée. Le nombre et la complexité des cas traités ont augmenté par rapport à l'année précédente.

ODDs



Informations complémentaires



Diversité et inclusion | CFF

Index du contenu GRI.

Les CFF ont communiqué les informations citées dans cet index du contenu GRI pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

156

Informations générales

Norme GRI	Élément d'information	Localisation ¹ /Motif d'omission
L'organisation et ses pratiques de reporting GRI 2: Informations générales 2021	2-1 Détails sur l'organisation	GE p. 50
	2-2 Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	RD-GRI p. 127
	2-3 Période, fréquence et point de contact du reporting	RD-GRI p. 127
	2-4 Reformulations d'informations	RD-GRI p. 127
	2-5 Assurance externe	RD-GRI p. 127
Activités et travailleurs GRI 2: Informations générales 2021	2-6 Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	RG p. 5-6; RD-GRI p. 124
	2-7 Employés	Personnel cff.ch
	2-8 Travailleurs qui ne sont pas des employés	Location de personnel cff.ch
Gouvernance GRI 2: Informations générales 2021	2-9 Structure et composition de la gouvernance	GE p. 50-51
	2-10 Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	GE p. 56, p. 63
	2-11 Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	GE p. 53-54
	2-12 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	GE p. 58 RD-GRI p. 127
	2-13 Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	GE p. 59, p. 67
	2-14 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	GE p. 59-60 RD-GRI p. 127
	2-15 Conflits d'intérêts	GE p. 53-45, p. 64
	2-16 Communication des préoccupations majeures	GE p. 59-60
	2-17 Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	GE p. 53-56, p. 64-66
	2-18 Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	GE p. 59
	2-19 Politiques de rémunération	GE p. 68
	2-20 Processus de détermination de la rémunération	GE p. 68-69
	2-21 Ratio de rémunération totale annuelle	GE p. 68
Stratégie, politiques et pratiques GRI 2: Informations générales 2021	2-22 Déclaration sur la stratégie de développement durable	Engagement en faveur du développement durable cff.ch
	2-23 Engagements politiques	GE p. 61, p. 72
	2-24 Intégration des engagements politiques	GE p. 59-60
	2-25 Processus de remédiation des impacts négatifs	GE p. 61; RD-GRI p. 143
	2-26 Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	GE p. 60-61
	2-27 Conformité aux législations et aux réglementations	GE p. 60-61
	2-28 Adhésions à des associations	GE p. 50
	Engagement des parties prenantes GRI 2: Informations générales 2021	2-29 Approche de l'engagement des parties prenantes
2-30 Négociations collectives		CCT cff.ch

¹ RG: Rapport de gestion 2022; RD-GRI: Rapport de développement durable conforme aux normes GRI 2022; GE: Gouvernance d'entreprise 2022

Thèmes pertinents

Norme GRI	Élément d'information	Localisation ¹ /Motif d'omission
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-1 Processus pour déterminer les thèmes pertinents	RD-GRI p. 126
	3-2 Liste des thèmes pertinents	RD-GRI p. 127
Pratiques d'achats		
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Approvisionnement durable cff.ch
	Maturité des achats durables	RG p. 36-37 RD-GRI p. 146
GRI 204: Pratiques d'achats 2016		
Matières		
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Économie circulaire cff.ch
	301-1 Matières utilisées par poids ou par volume	RD-GRI p. 135
GRI 301: Matières 2016	301-2 Matières recyclées utilisées	RG p. 36 RD-GRI p. 136
Énergie		
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Énergie durable cff.ch
	302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation	RD-GRI p. 133
GRI 302: Énergie 2016	302-3 Intensité énergétique	RD-GRI p. 133
	302-4 Réduction de la consommation énergétique	RG p. 34-35 RD-GRI p. 134
	Énergies renouvelables	RG p. 35-36 RD-GRI p. 134
Biodiversité		
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Biodiversité cff.ch RG p. 37
	304-4 Espèces sur la liste rouge de l'UICN et sur la liste de conservation nationale dont les habitats sont situés dans des zones affectées par les opérations	RD-GRI p. 138
GRI 304: Biodiversité 2016	Des talus maintenus proches de l'état naturel sur les surfaces de biodiversité	RG p. 37 RD-GRI p. 137
	Passage des animaux sauvages et des petits animaux	RD-GRI p. 138
Émissions		
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Des CFF climatiquement neutres cff.ch
	305-1 Émissions directes de GES (scope 1)	RD-GRI p. 130
GRI 305: Émissions 2016	305-2 Émissions indirectes de GES (scope 2)	RD-GRI p. 130
	305-3 Autres émissions indirectes de GES (scope 3)	RD-GRI p. 131
	305-4 Intensité des émissions de GES	RD-GRI p. 132
	305-5 Réduction des émissions de GES	RG p. 34 RD-GRI p. 131
	305-6 Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)	RD-GRI p. 132
	305-7 Émissions d'oxydes d'azote (NOx), d'oxydes de soufre (SOx) et autres émissions atmosphériques significatives	RD-GRI p. 132
Déchets		
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Gestion des déchets cff.ch
	306-1 Génération de déchets et impacts significatifs liés aux déchets	Approche managériale sur le thème des déchets selon le GRI cff.ch
GRI 306: Déchets 2020	306-2 Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	Approche managériale sur le thème des déchets selon le GRI cff.ch
	306-3 Déchets générés	RG p. 36 RD-GRI p. 136

¹ RG: Rapport de gestion 2022; RD-GRI: Rapport de développement durable conforme aux normes GRI 2022; GE: Gouvernance d'entreprise 2022

Norme GRI	Élément d'information	Localisation ¹ /Motif d'omission
Évaluation environnementale des fournisseurs GRI 3: Thèmes pertinents 2021 GRI 308: Évaluation environnementale des fournisseurs 2016	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Approvisionnement durable cff.ch
	308-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	RD-GRI p. 146
Adaptation au changement climatique GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Risques naturels et changement climatique cff.ch
	Protection contre les risques naturels	RD-GRI p. 144
	Température à bord des trains	RD-GRI p. 145
	État des voies	RD-GRI p. 145
	Retards dus à des conditions climatiques extrêmes	RD-GRI p. 145
Emploi GRI 3: Thèmes pertinents 2021 GRI 401: Emploi 2016	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Avantages sociaux cff.ch
	401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	RD-GRI p. 148
	401-3 Congé parental	RD-GRI p. 148
	Attrait en tant qu'employeur	RD-GRI p. 149
	Satisfaction du personnel	RG p. 28 RD-GRI p. 149
Santé et sécurité au travail GRI 3: Thèmes pertinents 2021 GRI 403: Santé et sécurité au travail 2018	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Promotion de la santé et prévention cff.ch
	403-1 Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	Santé et sécurité au travail cff.ch
	403-2 Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	Santé et sécurité au travail cff.ch
	403-3 Services de santé au travail	Santé et sécurité au travail cff.ch
	403-4 Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	Santé et sécurité au travail cff.ch
	403-5 Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	Santé et sécurité au travail cff.ch
	403-6 Promotion de la santé des travailleurs	Santé et sécurité au travail cff.ch
	403-7 Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	Santé et sécurité au travail cff.ch
	403-9 Accidents du travail	RG p. 22-23 RD-GRI p. 153
	Auto-évaluation du personnel sur sa santé au poste de travail	RD-GRI p. 152
	Absences pour maladie ou accident	RG p. 28 RD-GRI p. 153
Formation et éducation GRI 3: Thèmes pertinents 2021 GRI 404: Formation et éducation 2016	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Carrière et développement cff.ch
	404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	RG p. 29 RD-GRI p. 150
	404-2 Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	RD-GRI p. 150
	404-3 Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	RD-GRI p. 151
	Formation professionnelle initiale des apprenties et apprentis	RD-GRI p. 150

¹ RG: Rapport de gestion 2022; RD-GRI: Rapport de développement durable conforme aux normes GRI 2022; GE: Gouvernance d'entreprise 2022

Norme GRI	Élément d'information	Localisation ¹ /Motif d'omission
Diversité et égalité des chances		
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Diversité et inclusion cff.ch
GRI 405: Diversité et égalité des chances 2016	405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	RG p. 28-29 RD-GRI p. 154
	405-2 Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	RG p. 29
Lutte contre la discrimination		
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Diversité et inclusion cff.ch
GRI 406: Lutte contre la discrimination 2016	406-1 Cas de discrimination et mesures correctives prises	RD-GRI p. 154
Évaluation sociale des fournisseurs		
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Approvisionnement durable cff.ch
GRI 414: Évaluation sociale des fournisseurs 2016	414-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	RD-GRI p. 146
Confidentialité des données des clients		
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Protection des données cff.ch
GRI 418: Confidentialité des données des clients 2016	418-1 Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	RG p. 41 RD-GRI p. 143
Accessibilité		
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Mobilité accessible cff.ch
	Gares et arrêts permettant un accès au chemin de fer sans obstacles	RG p. 40 RD-GRI p. 140
	Points de contact numériques accessibles	RG p. 17 RD-GRI p. 141
Cybersécurité		
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Cybersécurité cff.ch RG p. 23
	Incidents de cybersécurité	Pour des raisons de confidentialité, les CFF ne publient aucun chiffre sur les incidents affectant la cybersécurité.
Construction durable et développement des sites		
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Développement durable cff-immobilier.ch RG p. 40-41
	Remplacement des installations de chauffage	RD-GRI p. 139
Transfert de la route au rail		
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Mobilité durable cff.ch
	Répartition modale en trafics voyageurs et marchandises	RG p. 34 RD-GRI p. 141
	Hausse de la demande pendant les heures de grande affluence en comparaison avec la demande pendant les heures creuses	RD-GRI p. 142

¹ RG: Rapport de gestion 2022; RD-GRI: Rapport de développement durable conforme aux normes GRI 2022; GE: Gouvernance d'entreprise 2022

